



# Modalités Vente amiable

---

*Du 4 au 7 Octobre 2022*



# Vente amiable du 4 au 7 octobre 2022

---

## *Sommet de l'élevage*

L'association des Eleveurs de chevaux et poneys du Puy de dôme (AEC63) est une association à but non lucratif dont l'objet est, notamment, de représenter l'intérêt général des éleveurs et de promouvoir les chevaux et poneys en Auvergne, en France et à l'étranger, de rechercher les débouchés indispensables à la prospérité des élevages et d'organiser toute manifestation susceptibles de faciliter les transactions.

C'est à ce titre que l'association a décidé d'organiser une VENTE AMIABLE de chevaux et poneys lors du prochain **SOMMET DE L'ELEVAGE**, du **mardi 4 au vendredi 7 Octobre 2022**.

	<b>Horaires visiteurs</b>	<b>Horaires / chevaux présentés à la vente</b>
Mardi 4 octobre 2022	08:30 - 19:00	08:30 - 19:00
Mercredi 5 octobre 2022	08:30 - 19:00	08:30 - 19:00
Jeudi 6 octobre 2022	08:30 - 19:00	08:30 - 19:00
Vendredi 7 octobre 2022	08:30 - 17:00	08:30 - 17:00

Dans tous les cas une fois rentrés sur le site les animaux ne pourront en sortir qu'à la fermeture du salon (19h)

## **COMMUNICATION ET PROMOTION DE L'ÉVÈNEMENT**

- Communication de l'évènement par l'agence presse du Sommet de l'Élevage
- Promotion de l'évènement sur le site internet du Sommet de l'Élevage, sur celui du Conseil de la Filière Cheval Auvergne Rhône-Alpes ainsi que sur celui du comité Régional d'Équitation
- Edition d'un catalogue des chevaux et poneys présentés à la vente à 3000 exemplaires qui sera disponible sur le Sommet de l'Élevage
- Diffusion par emailing du catalogue auprès des Centres équestre AURA

## PRESENTATION DES CHEVAUX ET PONEYS

- Présentation de votre cheval en main et/ou monté sur la carrière du ring équin (deux présentations par jour en petits groupes soit en main, soit monté)
- Affichage sur la porte du box du nom et des origines de l'équidé ainsi que des coordonnées du propriétaire.

Les ventes se dérouleront durant tout le salon 4 jours et le stand sera animé durant les 4 jours.

Il y aura une présentation matin et soir.

### Conditions de présentation aux ventes

Les chevaux présentés doivent être en état, toilettés (chevaux propres, tondu, piontés, nattés, pieds parés et graissés...) suffisamment manipulés et respectueux de l'homme.

Le vendeur souhaitant présenter un cheval/poneys doit s'assurer que son cheval/poney est licolable et se comporte correctement pour des raisons de sécurité. Les foals devront être présentés avec leur mère en main, le vendeur devant s'assurer d'être en capacité de les tenir ou de pouvoir se faire seconder.

Les responsables de l'AECP63 se réservent le droit de refuser l'entrée d'un cheval/poney ne répondant pas aux critères de présentation (mauvais état général, blessures...). Leur décision est irrévocable.

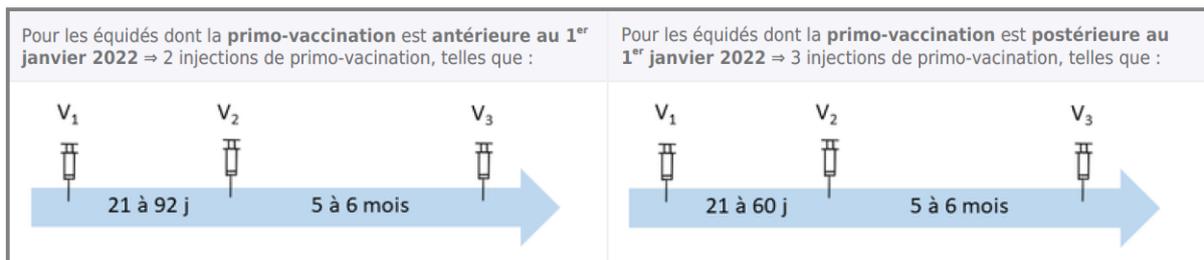
Dans ce cas- là aucun remboursement ne sera effectué.

### Obligations sanitaires

- (1). **Les vaccinations grippe et rhinopneumonie** valides sont obligatoires : le feuillet vaccination doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

#### Protocole vaccinal pour la grippe

- La **primo-vaccination** se raisonne de la façon suivante :





	1ÈRE DOSE V1	2ÈME DOSE V2	RAPPEL À 6 MOIS V3	RAPPEL TOUS LES 6 À 12 MOIS R
PROTOCOLE AVANT 2022	AVANT LE 01/01/2022	AVANT LE 01/01/2022 <small>(ENTRE 21 ET 92 JOURS APRÈS LA 1ÈRE DOSE)</small>	NON OBLIGATOIRE	DANS UN DÉLAI DE 6 MOIS DE PRÉFÉRENCE ET NE POUVANT EXCÉDER 12 MOIS
PROTOCOLE 2022	AVANT LE 01/01/2022 OU APRÈS LE 01/01/2022	APRÈS LE 01/01/2022 <small>(ENTRE 21 ET 60 JOURS APRÈS LA 1ÈRE DOSE)</small>	ENTRE 4 ET 6 MOIS APRÈS LA DEUXIÈME DOSE	DANS UN DÉLAI DE 6 MOIS DE PRÉFÉRENCE ET NE POUVANT EXCÉDER 12 MOIS

Puis rappels annuels (un an maximum après la dernière injection).

La dernière injection devra avoir été faite au minimum 7 jours avant le 1er jour du salon.

(2). **Une attestation vétérinaire sanitaire de bonne santé** (formulaire du Sommet de l'Élevage) est à faire remplir dans les 10 jours précédant le salon par un vétérinaire.

A défaut, aucun cheval ne sera admis sur le site.

## CONDITIONS ET TARIF

### Conditions

- L'éleveur doit être à jour de sa cotisation 2022 auprès de l'une des ARE de la région Auvergne - AEC63, AECC (15), SECPHL (43), ou ADECPSAMC03
- Les animaux présentés sont les chevaux et poneys du foal au cheval/poneys d'âge (max 12 ans) - entiers non acceptés
- Si un animal est inscrit à la vente il doit être présent physiquement pendant le salon. Toute inscription est définitive et ne sera remboursée.

*L'AEC63 n'intervient pas dans la vente entre l'acheteur et le vendeur, et à ce titre ne perçoit aucune commission.*

### Tarif d'inscription du cheval ou poney aux ventes

Le tarif est de 150 € par cheval ou poney présenté pour deux jours et 250€ pour quatre jours.

Ce tarif comprend :

- Un box paillé ainsi que le foin et l'eau (mise à disposition à proximité des boxes) pour toute la durée du salon – **Attention** ! Prévoir des seaux ainsi que les rations d'aliment pour chacun des chevaux
- Un accès parking et un badge d'accès pour les deux ou quatre jours du salon
- La possibilité de présenter chaque jour les chevaux, en main ou montés dans la carrière du ring équin
- Photos et vidéos (de bonne qualité) visibles sur le stand de l'AEC63 (cadre numérique).

Le montant de la participation doit être réglé à cette date (bouclage du catalogue) et les sommes versées seront conservées par l'organisateur même si le cheval ou le poney devait être vendu avant le salon et/ou ne pas participer.

Pour les éleveurs participant avec d'autres chevaux au Championnat Régional des 3 Ans Sport, il est possible de louer des nuitées supplémentaires pour ces derniers sur demande auprès de l'AECP63.

**La clôture des inscriptions est fixée au 15 septembre 2022.**

### Modalités de prise en charge des inscriptions

Le nombre de boxes étant limité (40), nous acceptons dans un premier temps deux chevaux par éleveur. Au-delà, les chevaux sont inscrits sur liste d'attente.

LES INSCRIPTIONS SERONT ENREGISTREES par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

Les inscriptions sont à envoyer avec :

- Une **photo** qui sera insérée dans le catalogue - nous nous réservons le droit de ne pas la publier si elle est de qualité insuffisante. La qualité des images utilisées, qui doivent être les plus vendeuses possibles, est importante : chevaux en état, propres, toilettés, bien positionnés, joli décor...
- Une **attestation de responsabilité civile** du propriétaire couvrant les chevaux et poneys participants
- Indiquer si vous avez besoin d'un **branchement électrique** pour les camions
- Le montant de la participation - Seules les inscriptions accompagnées du règlement par chèque ou virement seront prises en compte (chèque à l'ordre de l'AECP63).

### RESPONSABILITE

Les équidés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire durant leur séjour au salon. L'AECP 63 ne peut être rendue responsable, ni des accidents, ni des maladies ou dommages quelconques survenus aux animaux ou causés par eux à des tiers.

### DROIT A L'IMAGE

L'inscription aux ventes vaut acceptation du présent règlement.

En particulier, la participation à l'évènement autorise les organisateurs et/ou leurs prestataires à photographier et à filmer les chevaux ainsi que les accompagnants lors du concours et/ou présentations et à utiliser les images sur tout support, en tous lieux, en tous format, et ce pour une durée illimitée.

## CONTACT :

- Renseignements
- Inscriptions

Emilie MASTRAS, 22 lieu-dit Vergnes, 15310 22 SAINT ILLIDE

**06 72 79 75 79**

[emilie.mastras@wanadoo.fr](mailto:emilie.mastras@wanadoo.fr)

# Bulletin d'Inscription *(par cheval ou poney)*

*Vente de chevaux et poneys du Sommet de l'Élevage 2022*

## PROPRIETAIRE

Nom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Pays	
Mobile	
Email	
Site Internet	
Facebook	

## CHEVAL / PONEY A VENDRE

Nom	
SIRE	
Race	
Sexe	
Année naissance	
Robe	
Toise	
Commentaire <i>(descriptif personnalisé – 100 caractères max espaces compris)</i>	
Pédigrée (Père et Mère <i>par Père de la Mère</i> )	
Discipline	
Palmarès	

Indice	
Vidéo (lien Youtube ou Vimeo)	
Prix TTC (indiquer si TVA récupérable)	

▷ Envoyer (par email) pour le catalogue et pour chaque équidé (identifier clairement) :

- 1) une photo de bonne qualité (300 dpi), au format portrait (dimensions 120 ou 130 sur 100), en.jpg,
- 2) une vidéo ou le lien de téléchargement
- 3) un petit descriptif personnalisé

	Montant	Nombre de chevaux	Total
<b>Jours de présence</b>			
Mardi mercredi (2 jours)	150€		
Jeudi Vendredi (2 jours)	150€		
Mardi au vendredi (4jours)	250€		
<b>Adhésion 2022 à l'Assoc. Régionale du département du propriétaire</b>	<i>Si vous êtes déjà adhérent, merci de joindre le justificatif d'adhésion 2022</i>		
ADECPSAMC- Allier	50€		
AECC - Cantal	20€		
SECPHL - Haute-Loire	50€		
AECP63 – Puy de Dôme	50€		
<b>TOTAL DÛ =</b>			

Règlement     Chèque n°                      Banque  
 Virement

► A retourner pour le 15 septembre 2022 impérativement à :

[Emilie MASTRAS, 22 lieu-dit Vergnes, 15310 22 SAINT ILLIDE](mailto:emilie.mastras@wanadoo.fr)

[06 72 79 75 79](tel:0672797579) / [emilie.mastras@wanadoo.fr](mailto:emilie.mastras@wanadoo.fr)

Avec :

- **Attestation d'assurance du propriétaire**
- **Copie des carnets de vaccination de chaque équidé**

Et, pour le 27 septembre, la copie de l'**Attestation vétérinaire sanitaire de bonne santé** pour chaque cheval.

► **Besoin d'un branchement électrique / camion**                       OUI                       NON



**SOMMET  
DE L'ÉLEVAGE**

17 allée Evariste Galois  
63170 Aubière - France  
+33 (0)4 73 28 95 10  
info@sommet-elevage.fr

[www.sommet-elevage.fr](http://www.sommet-elevage.fr)

 #sommetelevage

